

UNITE ET DIVERSITE CULTURELLE A MADAGASCAR



Document 1. La Politique Culturelle Nationale, août 2005 (extraits)

Art. 2 : L'accès à la culture est un droit fondamental et chaque individu a droit à la reconnaissance de sa culture, de son identité, à condition qu'il respecte celles des autres.

Art. 3 : Le pluralisme culturel est reconnu et donne aux groupes culturels le droit à la diversité dans la sphère publique.

Art. 4 : La protection du patrimoine national tant matériel qu'immatériel est une priorité nationale.

Art. 7 : Les objectifs généraux de la Politique Culturelle National sont de :

- construire une société harmonieuse avec des Malgaches fiers tant de leur unité que de leur diversité, créatrice de richesses ;
- faire de Madagascar, une île verte et propre, sanctuaire d'une biodiversité régénérée
- faire de Madagascar un pays dynamique et prospère, libre et bien gouverné, un modèle de développement et de démocratie ;
- faire de Madagascar une phrase culturelle régionale, plaque tournante de l'espèce indianocéanique où règnent le respect de la vie et la recherche de l'harmonie se traduisant par l'esprit de tolérance et de la solidarité, le Fihavanana.

Art. 9 : La structuration des programmes d'actions culturelles se fera autour de la mise en place d'une éducation favorisant le dialogue culturel, le respect mutuel, le développement et la paix durable et valorisant la culture et l'environnement.

Art. 14 : La promotion des dialogues culturels consiste à :

- recenser, collecter, conserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel et les faire connaître dans les divers systèmes éducatifs en utilisant les technologies de l'information ainsi que les médias traditionnels dans des conditions des juridiques et commerciales équitables:
- faire des sites historiques réhabilités des modèles écologiques tout en les rendant opérationnels (reboiser avec des espèces culturellement adaptables, retravailler les anciennes technologies, organiser des événements culturels traditionnels ou modernes, utiliser les potentialités humaines et techniques de proximité pour la protection et la sauvegarde du patrimoine) ;
- mettre sur pied un réseau national de lecture publique ;
- renforcer la lutte contre l'importation, l'exportation et la vente illicite des biens culturels ;
- diffuser des savoirs scientifiques et techniques de base dans les zones défavorisées ;
- appuyer la recherche / action relatant la profondeur historique de l'installation des populations malgaches ;
- faciliter, encourager et protéger la production culturelle puisant leur inspiration dans le patrimoine malgache sans exclusion des autres cultures.

Art. 15 : L'élaboration d'une politique linguistique a pour but de consolider le rôle de la langue malgache, langue maternelle de la quasi-totalité de la population et qui est la langue nationale de la République de Madagascar, conformément à l'alinéa 4 de l'article 4 de la Constitution.

Les échanges entre les divers parlers malgaches seront renforcés en vue d'augmenter le potentiel unificateur de la langue et sa capacité d'exprimer tous les concepts de la vie moderne. Les actions telles que la collecte des traditions orales et leur fixation sur supports durables, l'utilisation de la langue dans les domaines scientifique, pédagogique et artistique seront renforcées.

Source : <http://www.mcp.gov.mg/politique-culturelle-nationale>

Document 2. La langue française à Madagascar

À l'heure actuelle, il n'existe qu'une disposition linguistique dans la Constitution de 2010, celle de l'article 4, qui proclame : « Le malgache est la langue nationale (...) Les langues officielles sont le malagasy et le français ». Les seules autres dispositions juridiques à caractère linguistique n'apparaissent que dans les lois scolaires portant sur la langue de l'enseignement.

Le français bénéficie juridiquement du statut de langue officielle avec le malgache ; il est utilisé dans les faits avec le malgache dans les débats du Parlement ainsi que dans les réunions du Conseil des ministres ; les lois continuent d'être rédigées et promulguées dans les deux langues ; qui plus est, en cas de conflit d'interprétation, c'est la version française qui prévaut. Voici l'article 4 de l'arrêté no 08 AN/P portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale :

Article 4. La langue malgache est la langue de l'Assemblée nationale. Toutefois, la langue française peut être employée. Les projets, propositions de loi, propositions de résolution, rapports de Commission, amendements, questions orales, questions écrites, interpellations, les pétitions, l'audition en commission et tout acte relevant de la compétence de l'Assemblée nationale peuvent être rédigés en malgache ou en français. Si le texte original déposé n'est pas accompagné de sa traduction dans la langue qui n'est pas celle de l'original, les services de l'Assemblée nationale assureront cette traduction. En cas de contestation sur le sens d'un texte, l'original en malgache ou en français fait foi. L'original du procès-verbal comprendra les textes et interventions en malgache et la traduction des textes et interventions en français et vice versa.

Dans les tribunaux, le malgache et le français sont les deux langues autorisées. Mais le malgache demeure la langue la plus courante entre le tribunal, les témoins et les accusés; néanmoins, certains juges ont encore tendance à rédiger leurs sentences en français. Les hautes cours de justice privilégient nettement l'usage du français.

L'administration publique s'est malgachisée au plan des communications verbales avec les citoyens, mais la langue de travail reste le français et les communications écrites se font dans cette langue. Tous les documents administratifs sont rédigés en français et seul le ministère des Finances envoie des formulaires bilingues aux citoyens. C'est la concession que les autorités ont dû faire pour calmer les populations côtières.

Les lois scolaires réglementent l'emploi des langues en matière d'enseignement. Le primaire et le premier cycle du secondaire sont entièrement malgachisés. Le français est introduit comme langue seconde dès la deuxième année du primaire et, par la suite, jusqu'au second cycle du secondaire où il devient une langue d'enseignement, alors que le malgache reste une matière d'enseignement. Le français est parfois toléré comme langue d'enseignement au premier cycle lorsque les professeurs étrangers ne connaissent pas suffisamment le malgache. De plus, une seconde langue étrangère, ordinairement l'anglais, est obligatoire à partir de la sixième année du primaire. À la fin des études secondaires, un enfant malgache doit normalement être bilingue (malgache-français), car les études universitaires se font presque exclusivement en français. Pourtant, là aussi, la malgachisation paraît irréversible à long terme et les commissions terminologiques préparent la relève.

Les articles 15 et 43 de la loi no 2004-004 portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar précisent ce qui suit au sujet de la langue d'enseignement et des langues secondes :

Article 15. L'école et les établissements d'enseignement et de formation sont appelés essentiellement à donner aux apprenants les moyens de maîtriser la langue malagasy, de par son statut de langue maternelle et nationale ; de maîtriser deux langues étrangères au moins.

Article 43. L'éducation fondamentale du deuxième cycle (EF2), dispensée dans les collèges, a pour objectifs de renforcer chez l'élève les compétences utiles dans la vie courante : lire, communiquer oralement et par écrit en langue nationale et à maîtriser deux langues étrangères.

Dans le domaine de l'information, le résultat de la malgachisation est plus modeste : la presse écrite nationale ne paraît qu'en malgache, mais la presse privée peut être rédigée en français : *Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, L'Express, Maresaka, Basy-Vava, Imongo Vaovao*. Les hebdomadaires (*Dans les médias demain, Revue de l'océan Indien, Mada Eco, Lakroa, Feon'ny Merina, Marturia Vavolombelona, Telonohorefy, Jureco, Demokraty, Zoko*) et les périodiques paraissent soit en français soit en malgache.

La radio nationale ne diffuse en français que quelques heures par jour, le reste se fait en malgache, mais de nombreuses stations radiophoniques locales diffusent leurs émissions en malgache, en français et même en anglais. En revanche, la télévision et le cinéma recourent massivement au français parce que Madagascar n'a pas les moyens de réaliser ses propres émissions et ses films en langue malgache ; on achète, dans une proportion de 95 %, des productions produits en France, en Belgique, en Suisse ou au Canada (Québec). Seules les élites du pays peuvent prétendre à la culture française, soit en lisant la presse soit en suivant les quatre ou six heures de retransmission des émissions télévisées parisiennes.

Dans l'affichage, tout est demeuré en français dans les publicités et la signalisation routière, avec un affichage minoritaire en malgache.

Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/madagas.htm>

Dernière mise à jour : 5 août 2013

Document 3. Une histoire de la langue malagasy

Il y a deux thèses populaires qu'il faut considérer avec prudence. La première développe l'idée de l'existence de plusieurs langues, plutôt que des dialectes, à Madagascar. Or nous savons qu'un Malagasy de l'extrême sud de l'île qui va à l'extrême nord, c'est-à-dire à 1600 km de chez lui, parlera correctement le dialecte du nord en quelques semaines. Les difficultés qu'il rencontrera se situent essentiellement au niveau du vocabulaire et de la prononciation. Un exemple peut appuyer cette idée : un texte traduit par les missionnaires lazariques au XVII^e siècle dans le dialecte Mahafaly, une tribu du sud, aux environs de Tolagnaro actuel, est intelligible aujourd'hui aux autres tribus de l'île. Il avait la substance de la langue malagasy commune. La deuxième thèse affirme que le dialecte merina, de l'une des tribus du centre, est devenu la langue officielle de Madagascar. Cette thèse ressemble à une simplification de la formation d'une langue officielle. Certains l'adoptent sans doute par manque d'information.

Nous partons donc de l'idée qu'il y a plusieurs dialectes à Madagascar. Ils ont les mêmes origines et gardent le même substrat. Ils se sont progressivement enrichis des mots étrangers, mais souvent pas de la même manière, puisque les dialectes varient, comme nous l'avons dit, dans le temps et dans l'espace. Quand les missionnaires de la London Missionary Society sont arrivés sur la côte est, dans la ville de Toamasina actuelle, la plus grande ville de la région Betsimisaraka en août 1818, ils ont décidé d'aller plus à l'intérieur de la Grande île pour arriver à Antananarivo, la plus grande ville de la région Merina certainement pour des raisons stratégiques. Antananarivo était en effet la capitale du Royaume de Madagascar –mais certains royaumes n'étaient pas encore acquis à l'unification par le roi Radama I. Pour eux, il fallait y commencer l'œuvre missionnaire.

Ces missionnaires ont entrepris la traduction de toute la Bible en malagasy. En juin 1835, les Malagasy avaient la Bible dans leur langue. Il est évident que le malagasy de la Bible est très proche du dialecte merina par le vocabulaire, les phonèmes, la prononciation et les idiomes, les traducteurs côtoyant quotidiennement les Merina au milieu desquels ils vivaient. Ils étaient aussi proches de la famille royale soucieuse de la sauvegarde et du développement des us et coutumes, et surtout de la langue. C'est d'ailleurs à cette époque que l'Etat a adopté l'alphabet latin au détriment du Sorabe, l'écriture arabe ! Nous pouvons bien imaginer que des mots (et leur graphie) et des concepts ont été inventés, comme au temps de Luther qui traduisait le Nouveau Testament et des réformateurs français qui traduisaient toute la Bible. Comme en Allemagne et en France au XVI^e siècle, la littérature malagasy dans sa forme moderne est née grâce en grande partie à la traduction de la Bible. Elle s'est développée et s'est enrichie de nouveaux concepts et de nouveaux mots empruntés ou tout simplement forgés.

Comme toutes les langues, le malagasy se forme et se forge tout au long de l'histoire. Certes, elle est riche dans certains domaines comme dans les relations humaines, mais elle doit se laisser enrichir par l'apport des dialectes qui ont des termes précis, mais aussi des sons, des diphtongues et des idiomes que la malagasy officiel n'a pas. Les locuteurs de la langue malagasy, actuellement au nombre de 19 à 20 millions, et les éducateurs en particuliers, doivent accepter la dialectique entre le malagasy officiel et le dialecte, entre le développement de cette langue qui unit tous les Malagasy, et la sauvegarde des dialectes qui expriment la diversité dans cette unité.

Source : Solomon Andria, <http://terangaweb.com/histoire-de-la-langue-malagasy/>

Document 4. Quelques emprunts du malgache à l'anglais

Malgache	Anglais	Français
Sekoly	School	Ecole
Boky	Book	Livre
Pensily	Pencil	Crayon
Solaitra	Slate	Ardoise
Baiboly	Bible	Bible
Krismasy	Christmas	Noël
Angilisy	English	Anglais
Anjely	Angel	Ange
Aogositra	August	Août
Aotra	Aught	Zéro
Organ(y)	Organ	Orgue
Ampongabendanitra	Pomegranate	Grenade
Taila	Tile	Carreau
Porofy	Proof	Preuve
Minitra	Minute	Minute
Solfa	Solfa	Solfège
Gisa	Geese	Oie
Daholo	The whole	Tous ensemble
Gony	Gunny	Sac (en jute)
Tempoly	Temple	Temple
Polipitra	Pulpit	Pupitre
Saikiny	Second	Second
Poaketra	Pocket	Sac à main
Bilogoma	Blue-gum	Eucalyptus
Devoly	Devil	Démon
Diamondra	Diamond	Diamant
Diary	Diary	Agenda
Helo	Hell	Enfer
Janoary	January	Janvier
Jiona	June	Juin
Kristianina	Christian	Chrétien
Maky	Monkey	Lémurien
Manda	Mound	Rempart
Milina	Mill	Machine
Pejy	Page	Page
Pirinty	Print	Impression
Poizina	Poison	Poison
Sponjy	Sponge	Eponge
Tarigetra	Target	But
Boay	Boy	Jeune
Tsipelina	Spelling	Epellation
Praiminisitra	Prime Minister	Premier ministre
Sokera	Square	Angle droit

Document 5. Quelques emprunts du malgache au français

Il y a 21 lettres dans l'alphabet malgache, les lettres C, Q, U, W et X n'existant pas.

Dans les mots français malgachisés, ces lettres ont été remplacées :

C devient S ou K (ex. cheval : soavaly / caisse : kesika / cigarette : sigarety)

Q devient K (ex. casquette : kaskety)

W devient V (ex. wagon : vagao)

X devient KS (ex. taxi : taksi)

Un exemple, les mots commençant par « la... »

Labasy : une bâche

Labatoara : un abattoir

Labiera : une bière

Labozia : une bougie

Ladoany : une douane

Lafaoro : un four

Lagaly : une gale

Lagilasy : une glace

Lakaly : une cale

Lakaoly : une colle

Lakilasy : une classe

Lakile : une clé

Lakolosy : une cloche

Lakoraona : une couronne

Lakozia : une cuisine

Lakroa : une croix

Lalampy : une lampe

Lalimoara : une armoire

Lamandy : une amende

Lamaody : une mode

Lamesa : une messe

Lantonoara : un entonnoir

Laoranjy : une orange

Lapely : une pelle

Lapoaly : une poêle

Lasaka : un sac

Lasantsy : une essence

Lasely : une selle

Lasira : une cire

Lasitika : un élastique

Lasoa : une soie

Lasopy : une soupe

Latasy : une tâche

Lavanty : une vente (aux enchères)

Document 6. Quelques emprunts du français au malgache

Ne figurent pas ici les mots malgaches que les Français ont repris (avec ou sans modification) à Madagascar (filanzane, tanrec ou tenrec, indri...)

Mot en français	Mot en malgache	Définition
Raphia	Rofia	Genre de palmiers, dont certaines espèces produisent des fibres qui servent à faire des liens, des tresses, des cordages, des tissus.
Ravenala	Ravinala	Palmier tropical dont les feuilles retiennent l'eau de pluie (« l'arbre du voyageur »).
Rabane ?	Rebana ?	Tissu de fibres végétales, le plus souvent de raphia.
Lavaka	Lavaka	Ravin de forme généralement ovoïde et à parois abruptes, entaillant des manteaux d'altérites sous savane.
Souimanga	Soimanga	Petit passereau, au bec long et recourbé, vivant surtout en Afrique tropicale, dont les mâles présentent, en période nuptiale, un plumage éclatant à reflets bleu métallique.

Document 7. L'influence arabe

L'influence dans les noms des jours de la semaine

MALGACHE	ARABE	FRANCAIS
Alatsinainy	al ithnain	Lundi
Talata	al thalatha	Mardi
Alarobia	al arba	Mercredi
Alakamisy	al khamees	Jeudi
Zoma	al juma	Vendredi
Asabotsy	al sabat	Samedi
Alahady	al ahad	Dimanche

L'influence dans les noms des mois lunaires (ou signes zodiacaux)

Malgache	Arabe	Signe	Equivalent Grégorien
Alahamady	Al-h' amal	Bélier	mars-avril
Adaoro	Ath-thaûr	Taureau	avril-mai
Adizaozo	Al-dzaûza	Gémeaux	mai-juin
Asorotany	As-sarat ân	Cancer	juin-juillet
Alahasaty	Al-asad	Lion	juillet-août
Asombola	As-sumbula	Vierge	août-septembre
Adimizana	Al-mizan	Balance	septembre-octobre
Alakarabo	Al-aqrab	Scorpion	octobre-novembre
Alakaosy	Al-qaûs	Sagittaire	novembre-décembre
Adijady	Al-djadi	Capricorne	décembre-janvier
Adalo	Ad-dalû	Verseau	janvier-février
Alohotsy	Al-h'ût	Poissons	février-mars

L'influence dans la géomancie

La divination malgache, appelée sikidy, est en usage sur toute l'île. Elle consiste à disposer sur le sol des graines de fano (une sorte d'acacia), sous la forme d'un tableau dont les différentes configurations sont interprétées comme autant de destinées. Ses principes sont directement empruntés à la géomancie arabe, qui s'est diffusée en Afrique dans le sillage de l'Islam. Les Malgaches semblent s'être fait une spécialité de ce mode de divination qui s'est implanté dans tout le pays. La plupart des dix-huit groupes ethniques de l'île pratiquent, à quelques exceptions près, les mêmes règles de base.

À Madagascar, la géomancie est arrivée sans doute par le Sud-Est, chez les Antemoro, où l'influence arabe est la plus forte. Elle y est attestée depuis des temps très anciens. Quand on lit ces témoignages anciens, on est frappé de constater que les règles du sikidy sont stables depuis plusieurs siècles et se sont transmises fidèlement depuis des temps encore plus reculés si l'on remonte aux origines de la tradition arabe.

Source : <http://ehess.modelisationsavoirs.fr/sikidy/>

Document 8. La diffusion de la langue malgache à La Réunion

<i>Nom de lieu à La Réunion</i>	<i>Mot malgache d'origine</i>	<i>Traduction</i>
Salazie	Salaosy ou Salaza	« le bon campement » ou « le lieu élevé »
Cilaos	Tsy Laosa	« lieu où l'on ne peut pas aller »
Mafate	Mahafaty	« le lieu qui tue »
Cimendef	Tsy Mandefa	« qui ne permet pas (qu'on l'atteigne) »
Bénare	Be nara	« où il fait très froid »
Bélous	Be loso	« en forme de grande demi-piastre »
Afouches	Afotso	« fibres avec lesquelles on fabrique des cordages »
Manapany	Mana panihy	« où il y a des chauves-souris »
Marzaze	Maro zaza	« où il y a beaucoup d'enfants »
Bérive	Be rivotra	« où il y a beaucoup de vent »
Bélouve	Be lovo	« où il y a beaucoup d'abîmes »
Tampon	Tampona	« le sommet »
Mahavel	Mahavelona	« qui permet de bien vivre »
Siarane	Tsy aranina	« dont on ne peut satisfaire toutes les volontés »
Tapcal	Tapakala	« A la forêt coupée »
Dimitile	Dia mitily	« lieu où l'on reste aux aguets »

Une foule de mots usités à la Réunion proviennent de la langue malgache. Quel est le créole de Bourbon qui ne connaît pas cette expression : gagner tatanne ? Elle vient du malgache nitatrandro (le jour m'a surpris au lit). Et cette autre mavouze ? Elle dérive du mot mavozo, qui veut dire paresseux, propre à rien.

Une bonne intelligence du malgache permet de décoder les mots du créole réunionnais quotidien tels que soubique (sobika/sobiky en malgache classique où o se prononce ou) : “corbeille, panier” ; fangourin (fangorinana) : “presseur à canne” ; lingue (laingo) : “liane” ; affouche (hafotra) : “dombeya”, songe (saonjo) : “taro”, cicrite (tsikirity) : “sorte de plante arbustive”, papangue (papango) : “faucon”, etc.

La perplexité ne se fera jour que lorsqu'on se trouvera en présence du fruit d'un véritable croisement linguistique, comme “en missouk”, où l'on dirait plutôt antsofosoko, “en douce, en cachette” en malgache. On peut y reconnaître un “en” venu à la fois du malgache et du français et un misoko signifiant “allant en douce, en cachette” venu du malgache, les emplois quant à eux traduisant, ici et là, la suspicion que suscite une conduite sans transparence...

Une telle collecte sera surtout abondante pour le vocabulaire du milieu naturel. Outre les mots déjà cités, on retiendra pour l'exemple – c'est ce qui est identifié au premier abord – des emprunts qui ont été francisés : bois de quivi (kivy) “fatigué, dégoûté”, catafaye ou catafaille (katrafay), faham (fahamy), fanjan (fandrana), jamale (jamala) “chanvre”, longoze (longoza) “aframome”, moufia (mofia) “palmier raphia”, natte (nato) “bois de natte”, quinane (kinana) et tantan (tanantanana), “ricin”, vaquois (vako, vakoana)...

Source : http://dago.mada.free.fr/Histoire/Origine_malgache.htm

Document 9. Influences et échanges dans le domaine des croyances

Le protestantisme (et l'islam) se caractérise par une sobriété du décor et surtout par l'absence de figurations divines ; le rituel s'organise autour de la lecture du texte saint. De ce fait, dans les salles de prière, le divin n'a pas de lieu précis, il est partout, et les fidèles peuvent tous entrer en contact avec lui. Dans le polythéisme et dans le catholicisme, la figuration du divin est riche et variée, de même que le travail de structuration de l'espace : le divin se manifeste dans un espace réel, précis, qui doit être séparé d'avec les fidèles et qui nécessite une médiation forte. Le catholicisme est ainsi caractérisé par les nombreuses figurations du divin et des saints, par l'organisation séparée du chœur (avant les changements de Vatican II), et par des sacrements que seul le clergé peut administrer. Cette figuration des saints et leur statut de proches de Dieu ont permis aux catholiques malgaches d'intégrer le « culte des morts » et la vénération des ancêtres dans leur démarche d'inculturation, par la théologie de la communion des saints, et la pratique du culte des saints. Les protestants au contraire ont décrété explicitement dans les années 1990, lors du synode général de la FJKM, qu'ils « ne s'occupaient pas des morts secs » (*tsy manan-draharaha amin'ny faty maina*) et que « l'Eglise chrétienne ne fait pas le retournement » (*tsy mamadika ny Fiangonana Kristiana*), bien que leurs fidèles ne se plient pas tous à cette interdiction.

Les transformations de l'espace religieux des *doany* (sanctuaires) permettent de comprendre l'évolution des rites eux-mêmes, et par là des idées religieuses ; on y lit l'influence du christianisme et des rituels malgaches des autres régions comme le Nord-Ouest et le Sud-Est. Le mobilier des *doany* a beaucoup emprunté à celui des églises chrétiennes : tables d'offrandes en forme d'autel accolées aux tombeaux ou au coin nord-est de la maison froide, chandeliers portant des bougies, parfois petite maisonnette qui évoque le tabernacle catholique ; statues de la Vierge, de Jésus (Sacré-Cœur) ; mais aussi, Bible et Nouveau Testament déposés sur le placard *doany*, et usage des cantiques protestants, catholiques ou œcuméniques pendant les rituels, avec une gestuelle empruntée au temple. À l'inverse, aujourd'hui, toutes les églises catholiques ont leur grotte : cette expression de l'espace sacré naturel habité par une figuration du divin rencontre un écho positif dans la sensibilité autochtone. Comme si elles étaient des versions christianisées de l'ancien coin sacré nord-est, les « grottes de sainte Marie » (*ny lagrotin' iMasina Maria*) se multiplient dans les jardins des maisons privées ; leur forme est soumise à des normes, et l'édifice est sanctifié (*manasina*) par un prêtre. (...)

La visite d'un bureau de *mpitaiza* (devin ou chamane) permet de mesurer sur quelles sources de pouvoir s'appuie le dispositif concentré dans la pièce, issu de références extérieures multiples. Jésus et Marie figurent dans le coin nord-est sous forme de statuettes. Ce sont les *zanahary* (esprits des ancêtres) qui les lui ont fait acheter, *Andriamanitra* (Dieu chrétien) « lui qui a fait toutes choses », est à l'origine de ces statues « saintes ». On appelle les *zanahary* par des cantiques : « Raniaitsoakanjo était catholique de son vivant. C'est le chant qu'elle aimait. » Présentés ainsi, les esprits acquièrent une existence historique en même temps qu'ils deviennent alliés et support du christianisme ancien : « Protestants, catholiques, adventistes, c'est depuis le début. » Les nouvelles Églises ne sont pas « acceptés par les *zanahary* ». La différence avec les Églises historiques est pensée en terme d'ancienneté. »

S. Blanchy, J. A. Rakotoarisoa, P. Beaujard et C. Radimilahy,
Les dieux au service du peuple. Itinéraires, médiations, syncrétisme, Paris, Editions
Karthala, 2006, pp. 263-264.

Document 10. Le *fihavanana* en question

Impossible d'y échapper. Il n'est de conversation qui ne fasse allusion à l'incontournable *fihavanana*. Il n'est de discours qui ne l'invoque, et tout honorable étranger se croit obligé d'en faire l'éloge ! Mais en contrepoint, ce que les médias répercutent rarement, les doléances des citoyens se multiplient, pour dénoncer le parasitisme et l'hypocrisie générés par le *fihavanana*. Et chacun connaît le drame des victimes innocentes d'un *fihavanana* consenti ou imposé. Inutile de s'attarder ici sur le parasitisme des jeunes désœuvrés qui s'invitent chez leurs parents et relations. Il y a plus grave, tel ce pauvre citadin chez qui s'installent plusieurs parents venus de la campagne, accompagnant l'un des leurs gravement malade. Au nom du *fihavanana*, il lui faut les loger, les nourrir et pourvoir aux frais d'hospitalisation. Très vite à bout de ressources, ses maigres économies disparues, endetté à l'extrême, incapable de payer son loyer, il se voit menacé de perdre son emploi pour absentéisme injustifié. Nombreuses sont les familles qui se sont ainsi clochardisées, par respect pour les obligations du *fihavanana*...

Dérivé de la racine *havana* (parent, allié, ami), *fihavanana* désigne la parenté au sens strict, l'amitié au sens plus large et les bonnes relations en général. Le meilleur équivalent en français serait « solidarité », au sens où le Malgache ne trouve sa raison d'être que dans l'appartenance à sa communauté, et dans l'interdépendance de chacun au sein du groupe. A ce titre, il cristallise pour beaucoup l'essence même de la « malgachéité ». Mais en malgache comme en français, l'extension du champ sémantique d'un mot implique l'affaiblissement corrélatif de sa pertinence. Dans les structures sociales actuelles, le *fihavanana* remplit la fonction d'une utopie, qui exprime la vision idéale de ce que devraient être la nation et son tissu social, à l'image de la famille. Autant dire qu'il n'existe pas dans le concret et n'est pas réalisable dans sa perfection. Il est un stimulant à l'action, un antidote au découragement, et la promesse, vécue lors de moments forts mais passagers tels le *famadihana*, de ce qui doit arriver.

Au sens littéral du terme par contre, le *fihavanana* considère tout autre comme un parent, et le traite comme tel. Ce que restituent les proverbes et les *kabary* (discours traditionnels) : « *Tsy ny varotra no taloha fa ny fihavanana* » (ce n'est pas le commerce qui est premier, mais la solidarité) ; « *aleo very tsikalakalam-bola toy izay very tsikalakalam-pihavanana* » (plutôt perdre un peu d'argent qu'une parcelle de bonnes relations). On le remarque ici, le grand obstacle au *fihavanana* a toujours été l'appât du gain, ce que confirme la pratique moderne. Pour autant, l'optimisme du passé n'est pas naïf, si l'on en croit cet autre proverbe : « *Tsy soa tsy ratsy hoatry ny fihavanan'andriana* » (ni bonne ni mauvaise, comme la solidarité entre nobles)... Ces pratiques trouvaient leur sens dans une société d'autosubsistance où l'on ne se déplaçait guère, où les voisins étaient du même clan ou de la même tribu, et dont les seuls étrangers connus étaient d'autres Malgaches partageant la même langue et une même vision du monde.

Il en va différemment aujourd'hui, ce qui ne manque pas de fragiliser le *fihavanana* d'autrefois. Alors que les facilités de circulation et le phénomène urbain brassent les ethnies, la paupérisation exacerbe les besoins et les envies. Les différences raciales (couleur de peau, texture de cheveux), de coutumes, de pouvoir et de fortune neutralisent la solidarité familiale et développent de nouveaux réflexes identitaires.

Comment alors renouveler le *fihavanana*, et faire passer son idéal dans le quotidien ? Il ne survivra que s'il parvient à infuser l'environnement sociétal et à inspirer les projets et les institutions d'une société moderne : la protection sociale, les systèmes d'éducation et de santé, la *politique* salariale, l'aménagement du territoire, les stratégies de développement, etc.

Une double mutation s'impose au *fihavanana*. S'affranchir de sa tutelle clanique et ethnique, avant tout, pour s'élargir aux dimensions de la nation ; le *bavana* des temps anciens est désormais le citoyen la grande famille malgache. Cette « nationalisation » du *fihavanana*, préalable de l'unité nationale en même temps que garante de son accomplissement, constitue une tâche prioritaire, certes délicate à réaliser et toujours à refaire, mais indispensable. La seconde mutation du *fihavanana* sera celle de son universalisation, de sa mondialisation, qui implique de reconnaître un parent en tout étranger citoyen du monde. En termes religieux, auxquels la société malgache est particulièrement attentive, on dira que tous les hommes, filles et fils de *Zanahary*, sont les *havana* de la grande famille humaine. Ainsi, la culture malgache préservera sa précieuse spécificité, et rendra leur raison d'être et leur fierté nationale aux Malgaches.

Sylvain Urfer, *Madagascar une culture en péril ?*
no comment éditions, 2012, pp. 123-128

Document 11. Le Fady à Madagascar : l'exemple des enfants jumeaux du Sud-est

Ny fady zaza kambana existe en l'occurrence chez les Antambahoaka de Mananjary, et les Antemoro de Namorona et d'Ampasimanjeva. Il implique que les parents, sous peine de mort, doivent abandonner les jumeaux à leur naissance, les deux enfants pour les Antembahoaka, un seul pour les Antemoro. Il s'agit d'un interdit « ancestral absolu » ou sandrana, dont la transgression entraîne la mort, et l'événement est perçu comme un grand malheur. La grande majorité des Antambahoaka le respecte, mais certains ne le suivent pas. Des actions ont été ou sont mises en place en faveur de ces enfants. Il arrive que des familles biologiques les gardent, mais en se tenant à une distance respectable de la tranobe (Grande maison), la maison lignagère. Il est également fait appel à des familles d'accueil, et à la maternité du Centre Hospitalier de District de niveau II (CHDII) de Mananjary, qui prend en charge les nouveau-nés de façon temporaire. La maternité a été relayée par des Centres d'accueil, tels que CATJA (Centre d'Accueil Temporaire des Jumeaux Abandonnés), et le Centre Médical Social Marie-Christelle.

Des actions ont été menées par l'Etat. En 1982, le village Fanivelona, à Mananjary, a procédé à la levée de l'interdit, selon une décision commune de la population. L'Étude du Ministère ajoute « que c'est pour y revenir à nouveau », à la suite des malheurs ayant frappé le village entier ou la femme du mpanjaka initiateur de l'éradication.

En 1989, deux intellectuels originaires de Mananjary, professeurs en médecine, KAPISY et MANAMBELONA, avec Mgr Xavier TABAO MANJARIMANANA, ont mené une action de fanazavan-tsaina (sensibilisation) auprès de la population, sur les ondes de la Radio Nationale Malgache (RNM) et de la Télévision nationale Malgache (TVM), visant une « coutume erronée ».

Mais un an plus tard, des malheurs ont frappé la famille du neveu de Mgr TABAO qui avait voulu garder ses jumeaux. Une semaine après leur naissance, l'un des enfants mourait, puis ce fut le tour de la mère deux semaines après, et encore une semaine après ce décès, le second jumeau décédait également. Frappé par ces événements tragiques, le père de famille, trois semaines plus tard, *tsy nampionon-tena* (ne pouvant surmonter cette épreuve), perdit la tête. Cela marqua la fin de la sensibilisation et la reprise des activités de l'association CATJA.

Au vu de toutes ces considérations, il nous reste à poser la question de la manière d'aborder les fady dans la perspective du développement. Madagascar, plus que jamais, est au centre de plusieurs « mondes vécus ». Prendre en compte les valeurs culturelles, plaider repris par le lobby des grands organismes culturels tels que l'UNESCO, est l'un des plus sûrs moyens d'avancer vers un développement réellement durable. L'histoire de Madagascar a prouvé que la coercition étatique n'a pas toujours donné les résultats escomptés. L'abandon d'une coutume doit être le fait de la population ou de l'individu concerné, selon une démarche intériorisée, qui peut certes être renforcée par des sensibilisations. L'essentiel est qu'étant partagés entre différentes valeurs, nous restions en harmonie avec nous-mêmes, dans ce contexte de mondialisation.

Être à l'écoute des populations concernées, les accompagner dans leur démarche personnelle de changement, sont les manières dont l'État doit appuyer son peuple, en le réconciliant à la fois avec des croyances profondément ancrées, mais également en le mettant en harmonie avec les valeurs « universalisantes », et non pas « universelles ».

Lala RAHARINJANAHARY, Docteur en ethnologue (Paris X)

Source : <http://www.antsirabe-tourisme.com/fady.php>

Document 12. LE HAINTENY MALAGASY EN PÉRIL ?

Notre langue officielle Malagasy est très riche par ses formes lexicales et permet d'exprimer de différentes manières le message que l'on souhaite transmettre à l'auditoire, soit par le Ohabolana, le Tononkalo, le Kabary, le Angano ou le Hainteny.

Depuis très longtemps, cette façon de penser malgache ne peut totalement se transcrire par l'écrit, ainsi nos souffrances, nos espoirs ou nos requêtes ne pourront trouver leur sens qu'en les déclarant oralement de façon indirect mais avec élégance lors d'une joute verbale.

Le métissage culturel et la mondialisation mettent en péril petit à petit notre originalité, car notre jeunesse se détournent de plus en plus de ces richesses et nous adultes ne perpétons pas assez nos traditions orales.

L'existence de l'Académie Malgache et de ces nombreuses associations de Mpikabary ou de Mpanoratra participent à la sauvegarde de notre patrimoine mais le plus important c'est que notre système éducatif doit être l'élément moteur de cette préservation de notre civilisation.

Source : <http://tvmada.com/lcvmada/le-hainteny-malagasy-en-peril/>

Document 13. Le salegy, symbole musical

En plusieurs dizaines d'années, le salegy est devenu le symbole de la fête, une danse où les corps s'embrasent au milieu d'une tornade musicale. A 40 ans passés, Jaojoby a conçu le style national, un mélange d'instrumentation occidentale, d'anciennes mélodies insulaires et de rythmes locaux, portant à merveille les voix de Jaojoby et de ses choristes. Quant aux textes, ce sont, pour la plupart, des compositions du chanteur, fraîches et torrides à la fois, traitant de la réalité malgache et surtout, de l'amour, chacune constituant une véritable ode à la vie. A Madagascar, le salegy est l'une des musiques les plus dansantes de l'époque moderne, et Jaojoby est son roi. Né à l'époque de la pop (fin des années 60), c'est une musique électrique, mais qui ne doit rien à l'Occident. Un rythme ternaire, original, puissant, entraîne les danseurs dans sa spirale; les instrumentations sont fines, inspirées de la tradition. Aza Arianao [Indigo], enregistré dans le meilleur studio d'Antananarivo se veut une surprise pour les mélomanes et une fête pour les danseurs. "Salegy" est un terme générique qui a ses équivalents dans toutes les provinces de Madagascar. Le salegy du Nord désigne une danse ainsi que la musique qui y est associée. L'origine du salegy remonte au moins au quinzième siècle, à l'aube du peuplement de Madagascar. Le rythme, un six-huit rapide, est arrivé au Sud-Est de l'île (région de Fort Dauphin) avec les premiers occupants, pour se déplacer avec eux vers le Sud-Ouest, puis le Nord. Il puise sa source aux musiques traditionnelles pratiquées depuis toujours dans les différentes contrées de la partie septentrionale de Madagascar : Ambilobe, capitale culturelle et siège de la royauté Antakarana Zafinifotsy, Vohémar (Iharana), ville principale des sakalava anjoaty, Nosy Be, siège de la royauté Sakalava Zafimbolamena Bemihisatra, Ambanja, siège de la royauté Sakalava Zafimbolamena Bemazava et Diégo-Suarez (Antsiranana), capitale de la province du nord. Il serait d'origine indonésienne et désigne une musique nouvelle, électrique, imaginée par certains guitaristes au confluent de la variété et de la tradition. Dans chaque région, il a un nom particulier, tuska dans le sud, basesa dans l'est, malessa à l'ouest... (le sega mauricien est un cousin du salegy ; il en a conservé l'énergie) mais c'est fondamentalement le même, avec des variantes imperceptibles à qui n'est pas du pays. Aussi est-il devenu le symbole de la musique malgache, pourtant très variée. Le mot salegy lui-même date des années 1960. Le salegy est fondamentalement malgache. Bien qu'ayant emprunté (par exemple au rythm'n blues des années soixante), le salegy est fondamentalement malgache. Même si les instruments sont électriques (la valiha - d'origine asiatique - fait place à la guitare, l'accordéon au clavier), même si la batterie remplace les percussions et les rombo, l'ampijijy est toujours là (chant soliste) ainsi que le mpanaraka (les musiciens-choristes). L'impression de très grande énergie, qui ne laisse pas de surprendre l'étranger au premier abord, et cette mélancolie aussi, sont puisés au sein même de la musique traditionnelle. C'est là qu'il faut chercher le pouvoir magique et le mystère de cette musique. Ce qui change en apparence, c'est l'absence d'une thématique purement religieuse remplacée par des textes aux accents plus profanes et même parfois délurés. Mais, ce n'est qu'en apparence seulement, car les thèmes du fitiavana (amour, amitié), du fihavanana (relation de parenté), du fandefarana (tolérance) du aina (vie, souffle vital, flux vital, être autonome) et de Zanahary (Dieu, le créateur) sont toujours présents (il suffit d'écouter Jaojoby, Bilo, Francisco... et les musiciens de ZOMARÉ).

The Phoenix Magazine Madagasikara,
<http://le.phoenix.mg.voila.net/culture/salegy.html>

Document 14. Forêts en péril

Les sessions annuelles du Comité du Patrimoine de l'Unesco sont l'occasion pour les acteurs internationaux de se pencher sur le cas de sites en périls. Les habitants de la Grande-Ile placent beaucoup d'espoir dans la 34ème session du Comité de l'Unesco.

Les membres qui inscrivent chaque année de nouveaux biens mixtes, naturels et culturels sur la liste du Patrimoine de l'Humanité, classent également des sites dits "en danger".

A Madagascar, ce sont les forêts humides de l'Atsinanana qui ont été déclarées "site en péril" par les membres du Comité mondial. De fait, l'exploitation outrancière des bois précieux et le braconnage fragilisent peu à peu le Parc National malgache. Si rien n'est fait, les lémuriens, véritables emblèmes de l'île risquent de disparaître.

Mariam Kenza Ali, Chargée de conservation à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a travaillé sur cette problématique. Pour elle, le milieu de vie de ces animaux, sans cesse la proie des industriels doit être préservé à tout prix.

L'inscription des forêts de l'Atsinanana permettrait au pays de pouvoir bénéficier à nouveau du financement international annulé en janvier 2009, suite à la crise politique qui avait alors secoué le pays. Ainsi, les défenseurs du Patrimoine malgache pourront lutter contre le braconnage et l'exploitation de bois précieux, deux fléaux que connaît la Grande-Ile.

Source : <http://www.linfo.re/011-Monde/126272-Unesco-les-sites-en-peril-egalement-au-coeur-des-debats>

La crise actuelle sur l'exploitation illicite de bois de rose dans la Sava constitue un fait ponctuel, prévisible et accentué par la crise politique actuelle, et qui résulte d'une longue problématique non maîtrisée qui a traînée depuis une dizaine d'année.

Un communiqué du gouvernement du 19 janvier 2009 stipule, au titre du Ministère de l'Environnement, des forêts et du tourisme, une communication relative à l'autorisation exceptionnelle d'exportation de bois précieux à l'état brut dans le but de soutenir les opérateurs privés locaux notamment concernant leur situation financière suite aux impacts de la crise financière mondiale. Cet agrément d'exportation concerne uniquement les bois précieux inventoriés par le Comité ad hoc. Un arrêté ministériel précisera les dispositions pratiques et réglementaires de la mise en œuvre de cet agrément.

Suite à la sortie de cet arrêté, normalement les opérateurs ayant obtenu cette autorisation exceptionnelle d'exportation de bois précieux devraient liquider leurs stocks de bois de rose et de bois d'ébène, inscrits dans le décret au plus tard le 30 avril 2009. Pourtant, depuis le début de la crise politique et à partir du 20 février 2009, les échos de terrain font état de pillage et de recrudescence des infractions dans les parcs nationaux (Masoala, et Marojejy qui figurent dans la liste du patrimoine mondial « Forêts humides de l'Atsinanana-Madagascar » de l'Unesco, et Makira n'est pas épargné). Après recoupement d'informations, il a été confirmé que beaucoup de gens entre dans la forêt dans la partie de Masoala et Marojejy, entre autres les agents de Madagascar National Parks qui ont constaté que près de 200 (deux cents) personnes ont pénétré dans le parc pour couper le bois de rose dans le secteur d'Ambohitralanana dont deux axes sont concernés : l'axe Iagnobe et l'axe Maharambo.

Source : <http://www.osf.mg/nouveles.php?news=4>

Document 15. "L'allée des baobabs" sauvée des eaux (novembre 2011)

"Une usine de sucre déversait de l'eau dans le site, et les habitants utilisaient cette eau pour faire de la riziculture. Les baobabs étaient au milieu des rizières, et avaient les pieds dans l'eau toute l'année", raconte Anselme Tilahimena de l'association environnementale Fanamby qui gère l'aire désormais protégée et ses 313 baobabs. Conséquence, les troncs pourrissaient de l'intérieur et les cyclones renversaient régulièrement les colosses affaiblis, au rythme de deux par an en moyenne.

La mise en place en 2007 d'une zone protégée de 320 hectares a permis de prendre des mesures pour conserver ce monument naturel situé à 20 km de Morondava, dans l'ouest du pays. "L'allée des baobabs" est une étape incontournable des circuits touristiques et l'arbre géant est un des symboles de la Grande île qui compte six espèces endémiques sur les huit recensées dans le monde.

Le déversement de l'eau dans la zone a été stoppé. Les rizières, asséchées, ont disparu du paysage pour laisser place à des marécages envahis de jacinthes aux fleurs mauves. Les enfants des alentours y barbotent joyeusement tandis que leurs mères plongent leurs filets pour pêcher de petits poissons. 250 personnes habitent dans la zone.

"Depuis 2007, nous avons développé des activités agricoles alternatives de culture sèche comme l'arachide, ou bien des cultures maraîchères, pour compenser la perte de revenus liée à l'arrêt de la riziculture", explique Anselme Tilahimena.

Mais le changement d'activité est difficile à accepter pour les cultivateurs, alors que l'eau déversée par l'usine de sucre rendait la terre fertile et les récoltes de riz abondantes.

"C'est important de protéger les baobabs, mais l'arachide rapporte moins", déplore Vontanana, 56 ans, qui cultivait du riz au pied des baobabs. "Je vais continuer la riziculture si l'on construit un canal."

Un canal de sept kilomètres est en effet en construction en dehors de la zone protégée pour irriguer une surface de 187 hectares. Les paysans pourront y faire produire du riz sans que cela présente de danger pour les baobabs.

"On a compris que c'est la seule solution: trouver un autre terrain pour la culture du riz. On a de bons résultats ici dans la culture maraîchère, mais il est très difficile de changer les pratiques. C'est un travail de longue durée", explique Anselme Tilahimena.

Autre opportunité mise en avant par l'association Fanamby et les communautés: l'artisanat. A l'entrée du site, une boutique de bois et de raphia propose aux touristes boissons fraîches et baobabs miniatures en palissandre, sculptés par des villageois. Les bénéficiaires reviennent aux sculpteurs et aux organes de gestion du site.

Derrière le comptoir, Mahotoeky Randrianirina, père de famille de 28 ans, assure la permanence plusieurs fois par semaine, quand ses cultures de maïs et de patates douces le lui permettent. "Je maîtrise bien la sculpture maintenant. Grâce à cela, mes revenus ont beaucoup augmenté, et avec cet argent j'ai pu construire une nouvelle maison et acheter des chèvres", raconte-t-il en souriant.

Mahotoeky Randrianirina compte bien sur le développement du tourisme pour améliorer le niveau de vie de ses trois enfants, même si pour l'instant, la boutique est la seule infrastructure d'accueil sur un site visité par 6000 touristes par an.

Fanamby et l'association de villageois préparent l'avenir de "l'allée": des baobabs, de l'espèce locale "adansonia grandidieri", sont plantés chaque année sur toute la zone protégée.

Source : <http://www.slateafrique.com/70935/lallee-des-baobabs-de-madagascar-sauvee-des-eaux-extremis>